



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2018-090

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture des Landes

40-2018-12-13-004 - AP n°57-2018-BCI portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la DDFIP des Landes (2 pages)

Page 3

40-2018-12-14-002 - AP n°60-2018-BCI donnant délégation de signature au Colonel Eric DUVERGER, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes (2 pages)

Page 6

Préfecture des Landes

40-2018-12-13-004

AP n°57-2018-BCI portant délégation de signature en
matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des
services déconcentrés de la DDFIP des Landes

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial
N°57-2018/BCI

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture
exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances
publiques des Landes**

à

**M. Jean-Claude ROQUES, administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques des Landes,**

**LE SECRETAIRE GENERAL,
Chargé de l'administration de l'État dans le département des Landes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Claude ROQUES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Landes ;

Vu le décret du 30 août 2017 nommant Monsieur Yves MATHIS en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Considérant que le secrétaire général de la préfecture assure l'intérim en cas de vacance du poste du préfet ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude ROQUES, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques des Landes.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 juillet 2016 et prend effet le 13 décembre 2018.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Mont-de-Marsan, le 13 décembre 2018

Le secrétaire général
chargé de l'administration de l'État
dans le département,


Yves MATHIS

Préfecture des Landes

40-2018-12-14-002

AP n°60-2018-BCI donnant délégation de signature au
Colonel Eric DUVERGER, directeur départemental des
services d'incendie et de secours des Landes

PREFET DES LANDES

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial
N°60-2018-BCI

**Arrêté préfectoral donnant délégation de signature
au Colonel Eric DUVERGER,
directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes**

**Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat
dans le département des Landes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 Août 2017 portant nomination du Colonel Eric DUVERGER, en qualité de directeur départemental des services d'Incendie et de secours des Landes et chef de corps des sapeurs pompiers des Landes ;

Vu le décret du 30 août 2017 nommant Monsieur Yves MATHIS en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Considérant que le secrétaire général de la préfecture assure l'intérim en cas de vacance du poste de préfet,

ARRÊTE:

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Colonel Eric DUVERGER, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens des services d'incendie et de secours;

- les actes relatifs aux actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours.

Article 2 :

Sont exclues de la présente délégation :

- les arrêtés ;
- les correspondances adressées à la présidence de la République, au premier ministre, aux ministres, aux parlementaires, au préfet de région et au président du conseil régional.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Eric DUVERGER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- le colonel Olivier LHOTE, directeur adjoint au directeur départemental des services d'Incendie et de secours des Landes et chef de corps des sapeurs pompiers des Landes,
- le Lieutenant-Colonel Jean-Marc ANTONINI, directeur opérationnel, en ce qui concerne les actions de prévention relevant du SDIS,
- le Commandant Olivier LOUSTAU en ce qui concerne les actions afférentes à l'hébergement touristique et aux campings.

Article 4 :

Les arrêtés préfectoraux n° 67-2018-BCI du 10 décembre 2018 et n° 017/13/PJI du 29 septembre 2017 qui portent délégation de signature au colonel Eric DUVERGER sont abrogés.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Colonel Eric DUVERGER, directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 14 décembre 2018

Le secrétaire général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département


Yves MATHIS